

**SÉANCE DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateur : Gaëlle Frossard (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (Le Centre), Jelica Aubry-Janketic (PS), Philippe Bassin (VERT-E-S), Alain Beuret (PVL), Raphaël Breuleux (VERT-E-S), Joël Burkhalter (PS), Pierre-André Comte (PS), Loïc Dobler (PS), Irène Donzé (PLR), Vincent Eschmann (Le Centre), Ernest Gerber (PLR), Ivan Godat (VERT-E-S), Olivier Goffinet (Le Centre), Marcel Meyer (Le Centre), Lionel Montavon (UDC), Blaise Schüll (PCSI), Alain Schweingruber (PLR) et Thomas Vuillaume (PLR)

Suppléants : Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Hildegarde Lièvre Corbat (PS), Anita Kradolfer (VERT-E-S), Raoul Jaeggi (PVL), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Valérie Bourquin (PS), Jude Schindelholz (PS), Françoise Schaffter Houlmann (PS), Anael Lovis (PLR), Jean-François Pape (Le Centre), Rolf Amstutz (PLR), Lucien Ourny (VERT-E-S), Madeleine Juillard Schaller (Le Centre), Gérard Bonvallat (Le Centre), Francine Stettler (UDC), Jean Froidevaux (PCSI), Pierre Chételat (PLR) et Aline Nicoulin (PLR)

La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

---

**Département de la formation, de la culture et des sports****29. Modification de la loi sur l'enseignement privé (première lecture)**

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 50 voix contre 7.

Article 9a, alinéa 2 :

Commission et Gouvernement :

<sup>2</sup> Sous réserve de l'alinéa 3, la demande d'autorisation doit parvenir au Service de l'enseignement jusqu'au 30 avril au plus tard pour l'année scolaire suivante. Celui-ci en adresse une copie à la commission du cercle scolaire du degré concerné du lieu de résidence habituel de l'enfant.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Article 9b, alinéa 1, lettre a) bis (nouveau) :

Majorité de la commission et Gouvernement :

a bis) si la personne chargée de l'enseignement n'a pas de formation pédagogique, elle doit être guidée dans son travail par une personne référente au bénéfice d'un titre pédagogique ;

Minorité de la commission :

(Pas de nouvelle lettre a bis)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 46 voix contre 12.

Article 9b, alinéa 1, lettre b) :

Commission et Gouvernement :

b) les mesures d'enseignement prévues correspondent aux exigences générales du plan d'études romand s'agissant du programme de formation annuel ;

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Article 9b, alinéa 1, lettre d) (nouveau) :

Minorité de la commission :

d) il doit être démontrable qu'il existe des raisons particulières pour lesquelles la fréquentation des cours de l'école obligatoire n'est pas possible ;

Majorité de la commission et Gouvernement :

(Pas de nouvelle lettre d)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 47 voix contre 11.

Article 9b, alinéa 1, lettre e) (nouveau) :

Majorité de la commission et Gouvernement :

e) la langue d'enseignement est le français ;

Minorité de la commission :

(Pas de nouvelle lettre e)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 49 voix contre 9.

Article 9b, alinéa 1, lettre f) (nouveau) :

Commission et Gouvernement :

f) l'enseignement à domicile est dispensé en journée et, en principe, durant les semaines d'école officielles ;

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Article 9b, alinéa 1, lettre g) (nouveau) :

Majorité de la commission et Gouvernement :

g) l'enseignement à distance n'est pas autorisé.

Minorité de la commission :

(Pas de nouvelle lettre g)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 30 voix contre 29.

Article 9e, alinéa 1bis (nouveau) :

Commission et Gouvernement :

<sup>1bis</sup> Le contrôle sur la qualité de l'enseignement est effectué en français.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Tous les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 52 voix contre 1.

**30. Question écrite no 3621**

**Que va-t-il advenir de la formation professionnelle interjurassienne ?**

**Irène Donzé (PLR)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**31. Question écrite no 3623**

**Du Jura à Singapour... et vice versa.**

**Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'environnement**

**32. Motion no 1493**

**Dans la séquestration, tout est bon !**

**Gauthier Corbat (Le Centre)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1493a est accepté par 43 voix contre 15.

**33. Motion no 1495**

**Réduire le nombre de véhicules, seule solution efficace pour désengorger l'A16.**

**Emilie Moreau (PVL)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1495 est acceptée par 33 voix contre 17.

**34. Motion no 1496**

**Des mesures rapides pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur l'A16.**

**Emilie Moreau (PVL)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose d'accepter et de classer la motion, l'estimant réalisée. L'auteure refuse le classement de sa motion.

Au vote :

- La motion no 1496 est acceptée par 35 voix contre 17 ;
- Le classement de la motion no 1496 est accepté par 32 voix contre 27.

**35. Motion no 1499**

**Soutien aux gaz renouvelés.**

**François Monin (Le Centre)**

Au vote, la motion no 1499 est acceptée par 45 voix contre 1.

**36. Intervention en matière fédérale no 12**

**Une politique fédérale « Zéro déforestation ».**

**Baptiste Laville (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter l'intervention en matière fédérale.

Au vote, l'intervention en matière fédérale no 12 est acceptée par 29 voix contre 25.

**37. Question écrite no 3618**

**Dumping, non merci !**

**Yves Gigon (UDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**38. Question écrite no 3625**  
**Correspondance horaire ?**  
**François Monin (Le Centre)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 16h15.

Delémont, le 5 septembre 2024



La présidente :  
Pauline Godat

Le secrétaire général :  
Fabien Kohler

Annexes : - Motion no 1506  
- Interpellations nos 1023 à 1025  
- Questions écrites nos 3655 à 3658